

Les Fondamentaux de la Paie du conducteur routier

<p><u>Publics, prérequis et modalités d'accès</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de 12 Personnes maximum. - Chef d'entreprise, Personnel RH, gestionnaires responsables paie - Pas de prérequis - Personnes en situation de handicap : l'accessibilité peut être adaptée (nous contacter pour étudier votre situation) 	<h2 style="text-align: center; color: blue; text-decoration: underline;">Programme de Formation</h2> <h3 style="text-decoration: underline;">1. LES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Catégories de roulant, groupes et coefficient - Taux horaires conventionnels - Heures d'équivalence/Heures supplémentaires - Indemnisation du travail de nuit - Jours fériés chômés / travaillés...
<p><u>Objectifs pédagogiques</u></p> <p>Permettre aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et maîtriser les dispositions conventionnelles, légales et réglementaires liées à la rémunération du conducteur - Comprendre les techniques de gestion des absences - Appréhender le calcul de l'allègement de charges patronales dit « réduction Fillon » 	<h3 style="text-decoration: underline;">2. BULLETIN DE SALAIRE</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Les repos compensateurs - Les frais de déplacement <h3 style="text-decoration: underline;">3. LA GESTION DES ABSENCES ET LEUR INDEMNISATION</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnisation des CP - Gestion de l'absence non rémunérée - Indemnisation des RC et Jours fériés - Les absences pour maladie et accidents de travail
<p><u>Intervenant</u></p> <p style="text-align: center;">Alexis MORET (Responsable Juridique)</p>	<h3 style="text-decoration: underline;">4. LES COTISATIONS SOCIALES DU TRANSPORT</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Les charges spécifiques au TRM <h3 style="text-decoration: underline;">5. LES ALLEGEMENTS DE CHARGES</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Allègements FILLON : Maitriser la formule de base et les correctifs - Exemples pratiques - Exonération de cotisations salariales sur les HS et défiscalisation
<p><u>Durée, Date et Lieu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 heures de formation - Judi 20 avril 2023 - Locaux de la FNTR Pas-de-Calais, ZI Est, 6 rue Hans Geiger, 62000 Arras - 9h00-12h30 / 13h30-17h00 	<h3 style="text-decoration: underline;">DIVERS</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Prime de partage de la valeur / Questions- réponses
<p><u>Tarif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 450€ HT adhérents FNTR 62 - 550€ HT non adhérents 	<p><u>Moyens pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diaporama projeté sur grand écran + manuel de formation remis à chaque participant en début de session - Exercices pratiques / QCM d'évaluation en fin de session <p><u>Suivi et évaluation de l'action de formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Emargement par les stagiaires et le formateur / attestation individuelle de suivi de la formation - QCM en fin de session / Questionnaire d'évaluation de la formation

Convention de formation : adressée à l'inscrit dès réception du bulletin d'inscription.
Attestation de suivi de stage : Elle sera adressée à l'issue du stage avec votre facture.
Annulation et abandon : Toute annulation doit être notifiée par écrit et nous parvenir 8 jours avant le début de la formation.
Toute formation commencée est due dans sa totalité.

